

# Le Grand débat : Démocratie et citoyenneté

Réunion du 2 février 2019

10 participants

En préambule, information (source Médiapart) sur la démission de Chantal Jouanno : elle renonce au pilotage du grand débat car il lui a été imposé d'organiser à titre personnel ce grand débat hors du cadre de la CNDP (Commission nationale du débat public, créée en 1995 et devenant AAI (autorité administrative indépendante en 2002).

Des questions sur les garanties de la remontée des propositions du Grand débat : les informations seraient traitées par des robots à partir de mots clé.

**La démocratie** : les 3 pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire sont séparés

- **Y a-t-il une réelle séparation entre l'exécutif et le législatif :**

Le rapprochement de l'élection des députés de l'élection présidentielle implique une concentration des pouvoirs : majorité présidentielle = majorité parlementaire. Le pouvoir présidentiel est de plus en plus important depuis la constitution de la V<sup>e</sup> République. Les minorités ne sont pas représentées.

Le législatif n'est pas assez présent, efficace.

*Proposition : revoir la constitution.*

- **La justice est-elle indépendante ?**

Les procureurs du parquet sont nommés par le gouvernement, les moyens sont attribués par le ministère de la justice, ils sont inférieurs (en €/habitant) à ceux de l'Allemagne, de la Belgique.

La France se situe à la 14<sup>e</sup> place en Europe sur 28 pays.

*Proposition : justice indépendante du pouvoir politique avec plus de moyens.*

- **le rôle des médias** représente un 4<sup>e</sup> pouvoir (dans une démocratie moderne): ils devraient être indépendants des pouvoirs politiques et informer au mieux les citoyens.

Ne pas placer ce pouvoir au même niveau mais favoriser un accès du citoyen à l'information.

Les groupes de médias appartiennent à des entités capitalistiques.

L'État ne garantit pas la liberté des médias en France.

Le conseil de l'audio-visuel ne sera plus indépendant, le Président veut en nommer les membres.

Nécessité de mettre en place des règles, par exemple, des lois anti-trusts

Nécessité de codifier leur financement, de les subventionner comme les partis politiques

Après 1945, les journaux étaient gérés entièrement par les comités de rédaction et n'étaient pas soumis à leurs actionnaires.

Tweets /médias : À l'ère du numérique les infos passent par le canal des réseaux sociaux, incontrôlables : pas d'éthique, de vérification des sources, d'analyse, instantanéité de l'info validée par des « I like » ...

Internet permet la libre circulation de l'information.

Le problème est la validité des informations : exemple du changement climatique, qu'est-ce qui est vrai ?

Seule la pluralité de l'information et l'éducation de l'esprit critique peuvent donner le moyen de construire une opinion fondée.

Est évoquée aussi la force de Wikipédia qui est le nombre d'utilisateurs : si une information reste, c'est qu'elle est fiable. Wikipédia est un outil commun, c'est un « bien commun » qui ne peut être acheté ni revendu.

À l'inverse, Facebook reçoit des utilisateurs, photos, messages, infos... cette richesse donnée gratuitement profite à Facebook et ses actionnaires en attendant que les citoyens se réapproprient cet outil en reprenant le pouvoir...

***Importance de l'éducation pour décoder les infos passant par internet.*** Le savoir n'est pas propre à l'enseignant, à l'école, il arrive de partout.

#### • **Renforcer les organes de contrôle et de régulation**

Il existe des instances qui n'exercent pas suffisamment leur pouvoir :

Le Conseil constitutionnel, le Conseil économique et social, la Cour des comptes. Certaines de ces institutions peuvent sanctionner, mais ne le font pas : il faut sortir du mode consultatif, avoir des moyens plus contraignants, augmenter leur pouvoir et les repositionner dans la chaîne des décisions.

Après les votes, contrôler les actions des élus (locaux, législatifs, présidentiel) avec les institutions existantes ou une chambre de contrôle.

#### • **Le vote et nos représentants : comment vivons-nous notre République ?**

Le vote est ponctuel, après il y a un désintéressement de la vie politique, une fracture entre les citoyens et les élus. Quels sont les droits et devoirs du citoyen ?

Le citoyen a non seulement le droit de vote mais doit avoir la mission de participer au fonctionnement de l'État.

Comment participer ? exemple : 10 personnes pour ce débat...

Il en résulte que le pouvoir est du côté de l'élite. Perte de confiance dans ceux qui gouvernent, ceux « qui savent », les « technocrates ».

Nous attendons de nos représentants qu'ils soient cultivés, compétents et qu'ils gardent un contact avec le quotidien.

Faut-il élire sur des compétences ou sur une représentativité ?

Il faut changer le système de représentation, ça ne doit pas être un métier, une carrière mais une fonction limitée dans le temps, 10 ans par exemple avec obligation d'avoir un autre métier (pour limiter le copinage, les lobbyings et la professionnalisation).

Pas de cumul.

Dans une démocratie, il faut une pluralité, toutes les opinions doivent coexister, toutes les classes sociales doivent être présentes chez les élus. Actuellement il y a une frustration dans la représentation.

**Proposition : introduire une dose de proportionnelle.** Une simulation pour les dernières élections législatives montre une meilleure représentativité, sans perte d'une majorité.

La réduction des effectifs des députés : intéressantes sur le plan des finances de l'État mais danger sur la représentation des territoires ruraux avec peu de population : équilibre entre zones urbaines très peuplées et zones rurales ?

Réaffectation du coût des députés (en cas de réduction du nombre) sur les institutions de contrôle.

Faut-il conserver le Sénat ? Institution conservatrice, le vote indirect semble contradictoire avec la démocratie. Mais la représentation des petites communes est nécessaire.

C'est aussi un organe régulateur mais il existe d'autres institutions de régulation.

**Proposition : une chambre des députés en deux parties**

– Des députés 'législatifs' représentant la nation dans son ensemble sur des listes proportionnelles

– Des députés 'territoriaux' représentant les territoires

Au parlement, même mission, sur le terrain mission différente

**Proposition pour l'élection présidentielle pour éviter des élections par défaut.** Favoriser des listes de coalition. Au 2<sup>e</sup> tour, si 2 listes arrivées en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> positions cumulent plus de voix que la liste n<sup>o</sup>2, elles créent une liste de coalition et passent devant la liste 2.

Écueil : on vote pour une personne et non pour une liste.

Au niveau local, prévoir des commissions mixtes, élus et citoyens volontaires.

Mettre en place la procédure de débat : débat avant prise de décision

#### • **Vote blanc et vote obligatoire**

Ils amènent une vraie visibilité comme les chiffres de l'abstention. Le vote obligatoire oblige le citoyen à se positionner.

Les votes blancs sont alors pris en compte : si les votes blancs sont majoritaires, que se passe-t-il ?

Indice de la désaffection des citoyens, refaire l'élection ???

Le fil rouge : l'éducation à la citoyenneté, à la démocratie, la mission de l'école, la base de la citoyenneté c'est le savoir. Importance de la culture liée à l'éducation et au savoir.

#### • **Référendum d'initiative populaire**

Exemples : en Italie, pour abroger une loi ou à partir d'une pétition réunissant au moins 500 000 signatures d'électeurs, en Suisse, aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

– difficultés : formuler la question (ne répond pas forcément à une complexité), répondre à la question (ça n'est pas un vote politique).

– intérêts : occasion de donner l'information, de susciter le débat.

– questions : quelle valeur a une réponse ? quel usage en faire ? est-elle décisionnaire ou consultative ? un outil de pilotage, de décision ou de validation ? est-il efficace pour la gouvernance ?